

# Guide pour effectuer la demande d'équivalence de formation et compléter le formulaire d'autoévaluation des acquis à l'admission par équivalence<sup>i</sup>

## LE PROCESSUS D'ADMISSION PAR ÉQUIVALENCE À L'ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC (OPPQ)

L'admission par équivalence est régie, notamment, par le [Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec](#) (Règlement) adopté en vertu du Code des professions. Les critères utilisés pour analyser une demande d'admission par équivalence se trouvent dans ce Règlement.

C'est le Comité des admissions et des équivalences (CAÉ) qui a juridiction afin de rendre une décision pour chaque demande qui lui est présentée. Les membres du CAÉ sont issus de différents secteurs de pratique : éducation, santé et services sociaux, pratique autonome, milieu universitaire et ne sont pas employés par l'Ordre. Lorsque le CAÉ reçoit une demande, il examine à la fois la formation de 1er et de 2e cycle universitaire et l'expérience professionnelle de la personne candidate, en lien avec le champ d'expertise propre à la psychoéducation. Toutes les demandes sont analysées en fonction des 93 crédits exigés par le Règlement (voir figure 1).

Pour donner suite à l'étude d'un dossier, les conclusions possibles du CAÉ sont les suivantes :

1- Une reconnaissance partielle d'équivalence :

Le Comité doit constater **54 crédits et plus d'équivalence** entre la formation académique et l'expérience professionnelle de la personne candidate comparées aux 93 crédits de formation en psychoéducation.

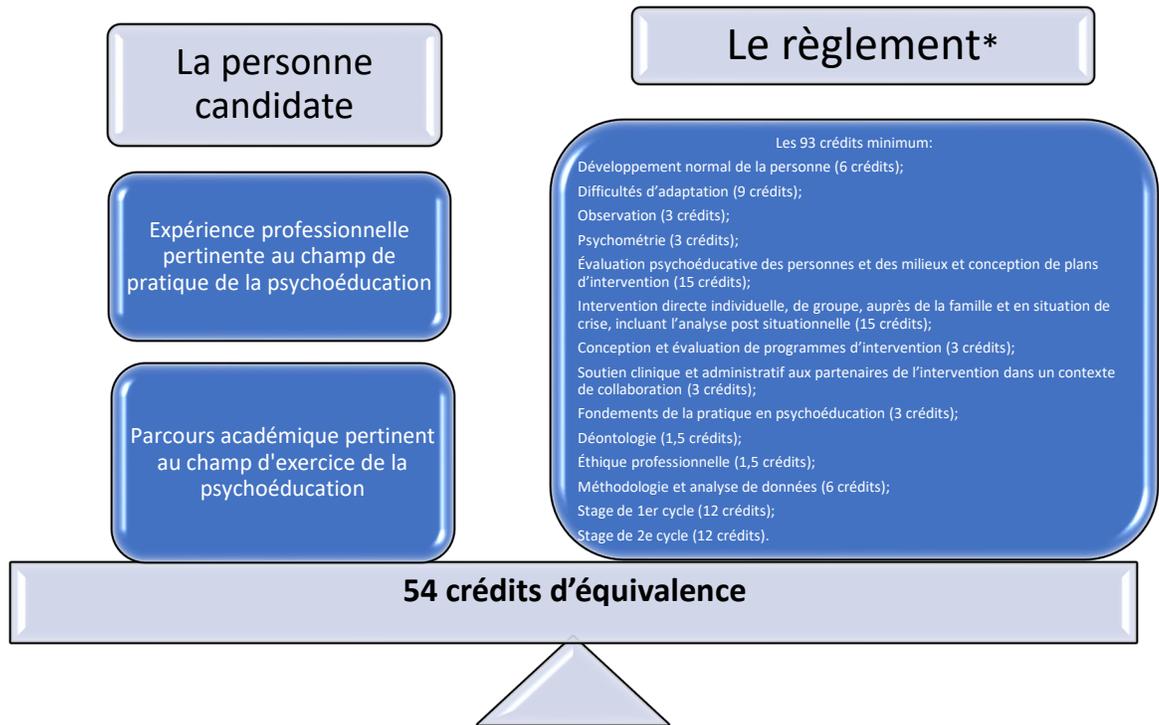
Par suite de cette reconnaissance, le Comité prescrira notamment à la personne candidate, un plan de formation incluant des cours à compléter dans le programme d'actualisation de formation en psychoéducation offert par l'Université de Montréal et certains cours offerts par l'Ordre, en plus d'un stage dans un milieu de pratique.

2- Un refus :

Dans les cas, où le Comité constate une reconnaissance de **moins de 54 crédits d'équivalence** entre la formation académique et l'expérience professionnelle d'une personne candidate comparées aux 93 crédits de formation en psychoéducation, la coordonnatrice à l'admission par équivalence est disponible pour les personnes candidates afin de leur offrir un accompagnement personnalisé.

Lors d'une première analyse, le CAÉ accorde rarement une reconnaissance complète d'équivalence. En fait, le CAÉ prescrit souvent un plan de formation à compléter, dont plusieurs cours doivent être suivis en présentiel, à l'Université de Montréal, dans le programme d'actualisation de formation en psychoéducation.

Figure 1 : L'analyse du CAÉ



\* [Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec](#)

Ce formulaire vous permet de faire l'autoévaluation de votre dossier afin de vous donner une idée de l'admissibilité de votre demande et ainsi voir si une reconnaissance de votre parcours universitaire et professionnel est possible. Pour ce faire, vous devrez effectuer les correspondances entre les matières contenues aux 93 crédits, tels que décrits par l'article 2 du Règlement, et votre formation ainsi que votre expérience professionnelle.

En vous appuyant sur les descriptifs de cours présentés ainsi que sur votre expérience professionnelle, déterminez dans quelle mesure vous avez acquis les connaissances et compétences associées aux matières suivantes.

Nous vous proposons une brève description de chacune de ces matières. Il est toutefois important de souligner que ces descriptions ne se veulent ni exhaustives ni limitatives : elles offrent plutôt un aperçu général de la portée et des objectifs de chaque matière.

Développement normal de la personne (6 crédits)	Cette matière traite du développement de la personne à travers les grandes étapes de la vie, de la périnatalité à la vieillesse, en tenant compte des influences biologiques, psychologiques et sociales, modulées par des facteurs de risque et de protection. Elle mobilise diverses approches théoriques et considère les transitions normatives, les événements de vie, ainsi que les milieux dans lesquels la personne évolue.
Difficultés d'adaptation (9 crédits)	Cette matière explore les manifestations des difficultés d'adaptation à tous les âges de la vie, en tenant compte des interactions entre la personne et son environnement. Elle aborde les troubles intériorisés et extériorisés (anxiété, dépression, opposition, délinquance, dépendances, etc.), leurs causes biopsychosociales, les facteurs de risque et de protection, ainsi que les trajectoires développementales associées. L'analyse des milieux de vie, la compréhension des enjeux sociaux (ex. : pauvreté, violence, discrimination) et l'usage d'approches théoriques variées permettent de cerner les besoins, forces et capacités adaptatives de la personne en interaction avec son entourage.
Observation (3 crédits)	Cette matière aborde l'observation comme première opération professionnelle du processus psychoéducatif. Elle couvre les techniques d'observation directe et systématique, la collecte rigoureuse d'informations sur les comportements, et la rédaction d'observations objectives. Elle favorise la sélection et la maîtrise d'outils d'observation appropriés, sur les procédures permettant de réduire les biais perceptuels, et sur l'application de la séquence ABC (antécédents, comportements, conséquences) pour analyser les dynamiques adaptatives.
Psychométrie (3 crédits)	Cette matière traite de l'élaboration, de l'utilisation et de l'interprétation des instruments de mesure utilisés en psychoéducation. Elle couvre les notions de fidélité, de validité, de normalisation et de standardisation. Les instruments (tests, échelles, questionnaires, entrevues) sont étudiés dans une perspective clinique. Elle permet également l'intégration des connaissances relatives à une démarche d'évaluation quantitative et qualitative rigoureuse. La considération éthique de l'utilisation des instruments de mesure.
Évaluation psychoéducatrice des personnes et des milieux et conception de plans d'intervention (15 crédits)	Cette matière forme à la réalisation de l'évaluation psychoéducatrice auprès de personnes, de familles ou de groupes, en considérant les interactions entre leurs caractéristiques personnelles et leur environnement. Elle couvre l'observation, l'analyse fonctionnelle, l'utilisation d'instruments de mesure, la formulation du jugement clinique, la rédaction de rapports, ainsi que la conception de plans d'intervention adaptés. L'approche repose sur des

	modèles théoriques intégrateurs, l'éthique professionnelle et l'utilisation des données probantes dans une perspective interdisciplinaire.
Intervention directe individuelle, de groupe, auprès de la famille et en situation de crise, incluant l'analyse post situationnelle (15 crédits)	Cette matière porte sur les différentes modalités d'intervention psychoéducatrice : individuelle, de groupe, auprès de la famille et en contexte de crise. Elle vise le développement de compétences relationnelles, d'analyse de situations cliniques complexes, de planification et de mise en œuvre d'interventions fondées sur le vécu partagé, l'évaluation du potentiel adaptatif et l'utilisation de stratégies probantes. L'évaluation post-situationnelle, les enjeux éthiques et la collaboration interprofessionnelle sont aussi abordés pour soutenir l'adaptation de personnes confrontées à diverses difficultés.
Conception et évaluation de programmes d'intervention (3 crédits)	Cette matière aborde les fondements théoriques, les étapes de développement, d'implantation et d'évaluation des programmes d'intervention psychosociaux. Elle vise à outiller à l'analyse des besoins d'une clientèle, concevoir un programme adapté, choisir les méthodes d'évaluation appropriées et porter un regard critique sur l'efficacité des interventions, en s'appuyant sur des données probantes et des cadres méthodologiques rigoureux.
Soutien clinique et administratif aux partenaires de l'intervention dans un contexte de collaboration (3 crédits)	Cette matière prépare à exercer un rôle-conseil et de supervision dans un contexte de collaboration interprofessionnelle. Elle aborde les dynamiques de groupe, la supervision clinique, la gestion du changement, les fonctions de leadership, la prévention de l'épuisement professionnel et la coordination d'équipes. Dans une perspective de rôle-conseil, la matière explore les modalités d'accompagnement adaptées aux besoins d'un individu, d'un groupe ou d'une organisation. Elle souligne que la cible ultime de l'intervention demeure toujours la personne en difficulté d'adaptation, même lorsqu'on agit par l'intermédiaire d'un tiers.
Fondements de la pratique en psychoéducation (3 crédits)	Cette matière présente les bases historiques, conceptuelles et théoriques de la psychoéducation. Elle explore les origines de la profession, l'évolution des modèles psychoéducatifs, les principales figures fondatrices, les champs d'application et les opérations professionnelles. Elle permet de mieux saisir l'identité professionnelle et les repères spécifiques qui distinguent la pratique psychoéducatrice.
Déontologie (1,5 crédits)	Cette matière porte sur l'encadrement professionnel des psychoéducatrices et des psychoéducateurs au Québec. Elle traite du Code des professions, de l'organisation de la pratique, des activités réservées, du Code de déontologie, des normes professionnelles et des obligations légales. Elle vise à développer une compréhension rigoureuse des règles encadrant la pratique dans les différents milieux d'intervention.
Éthique professionnelle (1,5 crédits)	Cette matière vise à approfondir la compréhension de l'éthique professionnelle en psychoéducation. Elle permet de distinguer l'éthique de la morale, du droit et de la déontologie, tout en explorant les principes qui encadrent l'agir professionnel en contexte de relation d'aide. La réflexion

	éthique est mobilisée pour analyser des situations complexes, en tenant compte des principes fondamentaux, des conséquences possibles et des qualités morales attendues. Elle sensibilise également à l'importance de disposer de mesures d'accompagnement, de mécanismes de soutien et d'une culture organisationnelle favorable à une pratique éthiquement engagée.
Méthodologie et analyse de données (6 crédits)	Cette matière initie à la recherche en psychoéducation à travers les approches qualitatives et quantitatives. Elle aborde les étapes de la démarche scientifique, les devis de recherche, la collecte et l'analyse des données, la lecture critique d'articles scientifiques et l'interprétation des résultats. Elle intègre les principes éthiques, l'usage des données probantes en intervention, et le lien entre recherche et pratique professionnelle.
Stage de 1er cycle (12 crédits)	Le stage de 1er cycle permet à la personne étudiante de s'initier à la pratique psychoéducative dans un milieu réel d'intervention. Elle y développe des compétences liées à l'observation, à la relation d'aide, à la participation au vécu partagé et à l'application des opérations professionnelles de base. Encadrée par une supervision, cette expérience favorise la consolidation de l'identité professionnelle, l'intégration des savoirs et l'acquisition d'un regard clinique en contexte naturel.
Stage de 2e cycle (12 crédits)	Le stage de 2e cycle vise l'intégration avancée des compétences professionnelles en psychoéducation. Il permet à la personne stagiaire de réaliser des démarches d'évaluation psychoéducatives complètes, de concevoir des plans d'intervention, d'intervenir directement auprès de diverses clientèles et de collaborer avec des partenaires interprofessionnels. Ce stage, effectué sous supervision clinique, met l'accent sur l'autonomie professionnelle, le jugement clinique, la rigueur éthique et l'application des actes réservés en psychoéducation.

Vous serez à même de constater si une reconnaissance partielle d'équivalence pourrait vous être accordée.

Il est essentiel de souligner que cette autoévaluation ne lie en rien le CAÉ et n'offre aucune garantie quant à la finalité de votre dossier. Le CAÉ doit effectuer son évaluation de votre parcours académique et de votre expérience professionnelle afin de rendre une décision.

## COMMENT COMPLÉTER CE FORMULAIRE?

### Section Identification

Nous vous demandons d'évaluer, votre pourcentage (%) de connaissance actuelle du français, tant parlé, lu, qu'écrit.

### Section Parcours académique

Indiquez tous les diplômes pertinents au champ d'exercice de la psychoéducation, obtenus ainsi que ceux nos complétés.

### Section Présentation de la demande

Vous devez simplement cocher ou mettre un X à l'une des deux options. Si, à l'issue de votre admission par équivalence à l'OPPQ, vous souhaitez obtenir un permis de psychothérapeute, nous vous invitons à consulter le [Règlement sur le permis de psychothérapeute](#).

### Section Présentation des acquis

Vous trouverez la répartition des 93 crédits requis pour l'admission par équivalence accolée à la marge gauche des pages du formulaire. Pour chacune des 14 catégories de crédits à compléter, vous pouvez présenter des acquis académiques, de formation continue et/ou d'expérience professionnelle.

#### ACADÉMIQUE :

- Dans la case Sigle, écrivez le code qui est associé au cours (exemple : PSY1000).
- Dans la case Session/année, indiquez la session et l'année de la réalisation du cours identifié (par exemple : automne 2013).

**IMPORTANT : un cours ne peut compter plus d'une fois. Vous trouvez que le cours X pourrait correspondre à deux catégories? Malgré tout, vous ne pouvez le placer qu'à un seul endroit.**

Lorsque les études ont été effectuées à l'étranger, il faut retenir qu'un cours universitaire correspond généralement à 3 crédits et que 1 crédit représente environ 45 heures de travail. Ainsi, un cours de 3 crédits représente 135 heures. Si vos cours sont détaillés sous forme d'heures, il faudra effectuer la correspondance entre le nombre d'heures de cours et les crédits équivalents.

#### FORMATION CONTINUE :

Vous pouvez inclure à ces sections, toute formation suivie dans les 5 dernières années qui est pertinente à la matière/compétence en psychoéducation. Rappelons ici le calcul de 1 crédit pour environ 45 heures de travail. Lorsque vous déposerez votre demande, il faudra être en mesure de transmettre l'attestation de ces crédits et/ou heures.

## EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE :

En ce qui a trait à l'analyse de votre expérience professionnelle, il faut savoir que le CAÉ en analysera la nature, la durée et la pertinence avec le champ d'exercice de la psychoéducation. En règle générale, il établit un ratio de 1400 à 1800 heures travaillées, soit un an temps plein, pour 2 crédits reconnus.

Dans cette section, veuillez inclure vos expériences professionnelles, pertinentes au champ d'exercice de la psychoéducation. Notez que, lors du dépôt de la demande, elles devront être soutenues par exemple, par une lettre de l'employeur, une attestation des heures par les ressources humaines, un descriptif de poste ou des tâches attestées par l'employeur. Par ailleurs, vous pouvez également inclure dans cette section, du matériel que vous auriez personnellement créé de toutes pièces qui démontre que vous avez maîtrisé la compétence/matière. Vous devrez fournir des preuves, à cet effet, lors du dépôt de la demande.

- Au bas de chaque tableau, vous pouvez indiquer les liens constatés entre vos acquis académiques, de formation continue et/ou d'expérience professionnelle et la matière/compétence en psychoéducation.

## TOTAL DE CRÉDITS OBTENUS POUR CETTE MATIÈRE / COMPÉTENCE

Vous devez calculer le nombre de crédits obtenus suivant la correspondance entre vos acquis scolaires, de formation continue et/ou d'expérience professionnelle et la matière/compétence en psychoéducation.

## ESTIMATION GLOBALE DU NOMBRE DE CRÉDITS OBTENUS EN VU D'UNE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

Vous devez faire la somme des crédits obtenus par matière/compétence en psychoéducation afin d'en obtenir le grand total.

- Si vous obtenez **54 crédits et plus**, nous vous invitons à soumettre une demande. Pour ce faire, veuillez consulter le site web de l'Ordre à l'adresse suivante : <https://ordrepsed.qc.ca/devenir-membre-de-lordre/admission-par-equivalence/depot-dune-demande/>.
- Si vous obtenez **moins de 54 crédits** et que vous souhaitez savoir de quelle façon vous pourriez bonifier votre parcours académique en vue d'obtenir une reconnaissance partielle d'équivalence, veuillez communiquer avec l'admission par équivalence à l'adresse suivante : [admissionparequivalence@ordrepsed.qc.ca](mailto:admissionparequivalence@ordrepsed.qc.ca).

**Nous vous prions de joindre le formulaire dûment complété à votre demande d'admission par équivalence.**

---

<sup>i</sup> Document inspiré du *Guide de présentation des acquis pour étude au comité d'accès à l'exercice de la profession* de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.